



## TERMES DE REFERENCE

### Expert-es pour l'élaboration du rapport Alternatif à l'Examen Périodique Universel (EPU) du Maroc sur les droits à la santé sexuelle et reproductive et les libertés individuelles

**Pays :** Maroc

**Champs de compétences :** Examen Périodique Universel (EPU), Droit International et mécanismes droits humains des Nations Unies, cadre légal marocain et standards internationaux relatifs aux droits à la santé sexuelle et reproductive, aux libertés individuelles, au droit d'accès à l'information et droits humains.

#### 1. Contexte du présent cahier des charges

Conformément au Dahir Chérifien numéro 1-58-376, du 3 Joumada premier 1378 (15 novembre 1958), règlementant le droit d'association tel qu'il a été modifié et complété, l'Association Marocaine de Planification Familiale (AMPF) a été constituée en 1971 et a été reconnue d'utilité publique, par le décret numéro 72-477 du 8 juin 1972. Conformément au Décret numéro 2-04-969, du 28 kaada 1425 (10 janvier 2005), pris pour l'application du dahir N° 1-58-376 du 3 Joumada I 1378 (15 novembre 1958) règlementant le droit d'association. L'AMPF est membre à part entière de la Fédération Internationale de la Planification Familiale (IPPF).

Depuis sa création, l'AMPF est un acteur d'influence en ce qui concerne les questions de santé et de droits sexuels et reproductifs applicables au contexte national. Elle fonde son travail sur une assise statutaire conforme à la législation nationale et aux procédures fixées par l'IPPF. La vision de l'AMPF est celle d'un Maroc où tous les individus jouissent de leurs droits en Santé Sexuelle et Reproductive et exercent un choix libre et informé sans stigmatisation ni discrimination. Sa mission est de promouvoir en tant que "leader", les droits en SSR, offrir et faciliter les services SSR de qualité à toute la population en particulier la moins desservie et vulnérable.

Le plan stratégique 2016-2022 de l'AMPF est en cohérence avec le cadre stratégique de l'IPPF, et couvre quatre résultats transformateurs élaborés sur la base de l'analyse de la situation du contexte international et national, l'identification des besoins des différentes cibles :

- Résultat 1 : le Gouvernement respecte, protège et met en œuvre un arsenal juridique et des stratégies en faveur des Droits à la Santé Sexuelle et Reproductive (DSSR) et l'égalité de genre ;
- Résultat 2 : Chaque individu : hommes, femmes et jeunes jouit du libre choix d'exercer ses droits à la SSR ;
- Résultat 3 : Des services essentiels en SSR de qualité, intégrés et diversifiés, dispensés et facilement accessibles ;
- Résultat 4 : Association leader en DSSR, performante, crédible et redevable.

Dans ce même sens, l'AMPF est à la recherche d'un(e) expert(e) pour l'élaboration du rapport Alternatif à l'Examen Périodique Universel (EPU) sur la situation des droits à la santé sexuelle et reproductive et les libertés individuelles au Maroc.

#### 2. Objectif de la prestation

L'objectif de la présente prestation est de préparer, en étroite collaboration avec l'AMPF et ses partenaires, un rapport alternatif à l'Examen Périodique Universel (EPU) au Maroc sur la situation des

droits à la santé sexuelle et reproductive et les libertés individuelles au Maroc, tout en tenant compte des engagements du Royaume dans le cadre de la pratique conventionnelle (notamment dans le cadre de la CEDEF, la CEDAW et la Convention Internationale Relative aux Droits de l'Enfant) et en conformité avec les programmes d'action adoptés respectivement par la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (Caire, 1994) et la Conférence Internationale sur la Femme (Beijing, 1995).

L'expert(e) coordonnera étroitement avec l'AMPF et les autres partenaires pour réaliser 2 ateliers de consultation, réunissant des représentant-e-s de la société civile dans les différentes régions du Maroc, dans le but de consulter au moins 10 OSC nationales et régionales pour collecter et élaborer le rapport EPU et faciliter le transfert de connaissances sur le mécanisme EPU. Les ateliers se focaliseront sur les thématiques liées aux droits à la santé sexuelle et reproductive et les libertés individuelles, y compris des communautés minoritaires.

#### **L'expert(e) réalisera les tâches suivantes lors des ateliers :**

##### Atelier national d'identification des cas :

Le premier atelier à organiser un atelier au niveau national ayant pour but de consulter des organisations de la société. L'atelier comprendra les éléments suivant :

#### **A) Une partie introductive sur le Processus EPU :**

- Introduction sur le processus EPU (son rôle et son utilité au niveau national mise à part de son rôle au niveau international à Genève) ;
- Processus de revue (périodicité de la revue, qui effectue la revue, les sujets traités, participation des OSC et Ombudsman) ;
- Revue détaillée sur l'évaluation du statut des droits de l'homme dans le cadre de l'EPU avec un focus sur les droits à la santé sexuelle et reproductive et les libertés individuelles, y compris des communautés minoritaires.

#### **B) Travail en focus group sur les thèmes suivants :**

- Santé, mortalité et morbidité maternelles, néonatales et infantiles
- La protection et la promotion des droits des femmes et des enfants
- La violence à l'encontre des femmes
- La violence sexuelle envers les enfants et le mariage des mineurs
- Les libertés individuelles y compris des communauté minoritaires

#### **C) Échange et collecte de données pour la réalisation du rapport :**

- Échange et discussion pour finaliser l'identification des cas ;
- Collecte de données pour rédaction du rapport EPU Maroc en s'appuyant sur les échanges avec les OSC participantes.

##### Atelier récapitulatif des recommandations et d'élaboration de la stratégie de plaidoyer

Recommandations :

- Présentation des recommandations recueillies par l'expert(e)
- Analyser les dernières recommandations établies par les États sur le Maroc
- Validation de la méthodologie du rapport

Plaidoyer :

- Introduction sur le rôle de plaidoyer

- Élaboration d'une stratégie de plaidoyer national et international avec les OSC
- Échange avec les OSC sur leurs anciennes expériences de plaidoyer

### 3. Méthodologie de travail

#### Phase préparatoire effectuée par l'expert(e) :

- Revoir le cadre de travail
- Proposer une méthodologie pour la collecte des données et la préparation du rapport alternatif et des ateliers de consultation avec les OSC (en indiquant les objectifs de chaque atelier)
- Rencontrer les partenaires pour finaliser la méthodologie proposée à adopter et échanger autour du contenu de la réalisation du rapport en définissant les questions traitées

#### Réalisation des ateliers de consultation :

- Échanger / coordonner étroitement avec les partenaire l'AMPF pour tout détail logistique concernant la réalisation des ateliers de consultation par l'expert(e)
- Établir le programme détaillé de chaque atelier en concertation avec les partenaires selon les descriptions ci-dessus mentionnées
- Proposer une stratégie de plaidoyer adaptée aux recommandations recueillies

#### Bilan après chaque atelier par l'expert(e) :

- Préparation le rapport d'activité après chaque atelier en indiquant les résultats conclus et recommandations proposées lors des discussions et les communiquer à l'AMPF
- Collecte des données à l'Examen Périodique Universel (EPU)
- Finalisation de la proposition de la stratégie de plaidoyer en l'adaptant suivant les derniers commentaires transmis lors de la réalisation des ateliers

#### Rédaction du rapport alternatif à l'Examen Périodique Universel (EPU) du Maroc par l'expert(e)

- Rédaction du premier draft du rapport alternatif en prenant compte des résultats conclus lors des 4 ateliers organisés et le transmettre à l'AMPF
- Intégration des commentaires / suggestions proposées après retour de l'AMPF et ses partenaires
- Finalisation du rapport en l'adaptant suivant les derniers commentaires transmis lors de la réalisation des ateliers

### 4. Livrables

- Programmes et rapports des ateliers menés dans le cadre de la consultation
- Rapport des recommandation par secteur recueillis au cours de la consultation
- Rapport de l'UPR définit après intégration des retours des partenaires et du comité de suivi de l'AMPF (date limite : 24 février 2022 )

### 5. Candidature

Les candidats souhaitant soumissionner à cet appel se doivent d'envoyer :

- Un CV détaillé et actualisé ;
- Des références pour des travaux similaires
- Méthodologie détaillée pour la préparation et la rédaction du rapport alternatif, avec une partie indiquant les lignes directrices de la collecte de données, ainsi qu'une proposition de planning ;
- Une offre financière détaillée

L'ensemble des documents est à adresser par Email à : [ampf@ampf.org.ma](mailto:ampf@ampf.org.ma), tout en mentionnant en objet : 'consultation UPR Maroc'

**Date limite de candidature : 6 février 2022 à minuit**